

## Lévesque, Claudette

---

**De:** Greffe  
**Objet:** TR: R-3944-2015

**De :** Lis, Natalia  
**Envoyé :** 16 novembre 2020 11:48  
**À :** Joelle Cardinal ([Cardinal.Joelle@hydro.qc.ca](mailto:Cardinal.Joelle@hydro.qc.ca)) <[Cardinal.Joelle@hydro.qc.ca](mailto:Cardinal.Joelle@hydro.qc.ca)>  
**Cc :** Dubois, Véronique <[veronique.dubois@regie-energie.qc.ca](mailto:veronique.dubois@regie-energie.qc.ca)>  
**Objet :** R-3944-2015

Bonjour Me Cardinal,

Dans sa correspondance du 9 novembre 2020 déposée dans le dossier mentionné en objet (pièce [C-RTA-0058](#)), RTA a demandé la prolongation de la durée de l'ordonnance contenue au paragraphe 93 de la décision D-2018-101 jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

La Régie souhaite obtenir, **au plus tard le 18 novembre 2020 à 12h**, les commentaires du Coordonnateur en lien avec cette demande de RTA.

Veuillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.

Natalia Lis  
Secrétaire adjointe  
Direction du Secrétariat  
Régie de l'énergie  
Place Victoria  
800, rue du Square-Victoria  
2<sup>e</sup> étage, bureau 2.55, C.P. 001  
Montréal (Québec) H4Z 1A2  
Téléphone : 514-873-2452, poste 243  
[natalia.lis@regie-energie.qc.ca](mailto:natalia.lis@regie-energie.qc.ca)



### AVIS DE CONFIDENTIALITÉ

La présente communication est destinée à l'usage exclusif de la personne ou de l'entité à qui elle est destinée. Son contenu peut être de nature confidentielle et protégée par la Loi. Toute autre personne qui la reçoit est, par les présentes, avisée qu'il est strictement interdit de la diffuser, la distribuer ou la reproduire en tout ou en partie. Elle est priée d'aviser immédiatement l'expéditeur par le retour d'un courrier électronique et de détruire le message original. Merci.